

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2023

Date de convocation : 13/02/2023

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération 2023-07) - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Absents : M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT.

Secrétaire de séance : Mme Josiane DEFLAUX.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance précédente,

1. Maison du Patrimoine : Lancement de la consultation MAPA
 2. Acceptation d'un don de la Fondation pour Ménerbes
 3. Redevance pour mise à disposition de places de stationnement
- Informations diverses.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mesdames Michelle REY-MILLWARD et Catherine ESTABLIE, conseillères municipales.

Approbation du Procès-Verbal du 26 Janvier 2023 à l'unanimité des présents.

Délibération N° 2023- 05 : MAISON DU PATRIMOINE : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-136 du 3 décembre 2021 portant validation de l'avant-Projet définitif (A.P.D.) relatif aux futurs travaux de réalisation d'une Maison du Patrimoine dans l'ancienne Mairie.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle et devant l'inflation des prix constatée, le Cabinet ARCHIGEM, en charge de la Maîtrise d'œuvre, a établi un nouvel estimatif pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée en détails le coût prévisionnel des travaux estimé à 950 000€ HT et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le lancement d'une consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée (MAPA).

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

PREND ACTE à l'unanimité, du coût prévisionnel du Marché de travaux estimé à 950 000 € HT pour la réalisation d'une Maison du Patrimoine.

APPROUVE le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée (MAPA).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2023- 06 : DON DE LA FONDATION POUR MENERBES DESTINE A L'EGLISE SAINT-LUC.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France, a décidé d'attribuer à la Commune, un don de 70 000 €.

Ce soutien est destiné au financement de travaux à l'intérieur de l'Eglise Saint-Luc (mise en lumière et tableaux).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ à l'unanimité, le don de 70 000 € de la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France, destiné au financement de travaux à l'intérieur de l'Eglise Saint-Luc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2023- 07 : REDEVANCE POUR MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il arrive que la mairie soit sollicitée occasionnellement pour la mise à disposition de places de stationnement dans le cadre d'une manifestation privée et ce, pour une durée très limitée dans le temps (exemple mariage à l'église).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer une redevance.

Cette occupation serait limitée dans le temps, ainsi que le nombre des places concernées afin de ne pas restreindre l'accès des lieux pour les autres usagers.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

FIXE à l'unanimité, la redevance pour l'occupation d'une place de stationnement à la somme de 100 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Informations diverses :

La séance est levée à 18h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Fait à Ménerbes, le 21 Février 2023

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

Le secrétaire de séance,



Josiane DEFLAUX